DIRECTION GÉNÉRALE DES
FINANCES PUBLIQUES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE DE PETIT-LANDAU

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

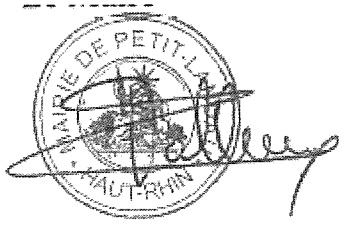
PERTES DE RÉCOLTES CAUSÉES (1) PAR SÉCHERESSE EN ÉTÉ 2026 POUR LES PARCELLES EN NATURES DE CULTURE « VIGNES », « TERRES » ET « PRES »

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables sont prévenus que les listes des parcelles faisant l'objet de dégrèvements au titre des pertes de récoltes, ainsi que le montant de ceux-ci, peuvent être consultés en Mairie à partir du 04/11/2026

À Petit-Landau **Le 04/11/2026**

Le Maire,



C. TALLEUX

NOTA – Le présent avis sera affiché et publié dans les différentes parties de la commune dès sa réception.

(1) Indiquer ici la nature et, s'il y a lieu, la date des évènements qui ont causé des pertes.

FINANCES PUBLIQUES